

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en regard d'un immeuble assujéti au paiement d'une taxe d'améliorations locales décrétée en vertu des règlements indiqués ci-après.

Avis est donné que conformément aux dispositions énoncées dans chacun de ces règlements, il est possible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part des coûts réels afférente à son immeuble avant la date de réémission du financement prévue le 2 septembre 2022.

Règlement	Nature du règlement
50-1106A-1	Reconstruction rue des Cèdres entre Chambly et des Pommiers
50-1108A-1	Reconstruction rue Garneau entre Cicot et Durham
50-1202A-1	Prolongement de l'aqueduc sur le rang des 25 entre Yvonne-Duckett et l'entrée du Parc National du Mont-Saint-Bruno
50-1607A-1	Reconstruction rue Châteauguay
50-1610A-1	Reconstruction rue Général-Vanier entre les rues William-Birks et Asselin ainsi qu'une partie de la rue William-Birks
50-1619A-1	Reconstruction de l'aqueduc et de l'égout à l'extrémité de la rue Cambrai, le long du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Procédure :

Les propriétaires apparaissant au rôle d'évaluation et concernés par un ou plusieurs de ces règlements d'emprunt recevront par la poste une offre de paiement comptant le 3 juin 2022, indiquant le montant représentant leur part du coût des travaux municipaux décrétés par ces règlements.

Il est donc possible à ces propriétaires d'acquitter ou non ces sommes : Advenant le cas où ils choisissent de les acquitter, les taxes d'améliorations locales relatives au règlement les concernant seraient alors retirées de leur compte de taxes annuelles.

Le paiement doit se faire par chèque libellé à l'ordre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la date limite de réception des paiements est le **4 juillet 2022**. Ces paiements doivent être reçus à la Direction des finances de l'hôtel de ville le ou avant cette date.

Si de plus amples informations vous étaient nécessaires, nous vous prions de communiquer avec la Direction des finances au 450 645-2999.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 27 mai 2022.

Roger Robitaille, B.Sc., CPA, OMA
Directeur général adjoint – Performance organisationnelle,
Directeur des finances, des approvisionnements
et des technologies de l'information
Trésorier